

Monsieur Pierre DARTOUT

Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Préfet de la Zone de Défense sud

Préfet des Bouches du Rhône

Place Félix Baret

CS 80001

13282 Marseille cedex 06

Marseille, le 7 mai 2020

Monsieur le Préfet,

Afin de prévenir la propagation du virus covid-19, le gouvernement a déclaré à partir du 16 mars 2020 une période de confinement avec la fermeture d'un grand nombre de commerces (magasins de vêtements, parfumeries, fleuristes, salons de coiffure, grands magasins...) et une mise en arrêt partiel ou total de l'activité de bon nombre d'artisans et de TPE.

Le 11 mai 2020, après deux mois de confinement, tous les commerces, à l'exception des cafés et restaurants, pourront être ouverts et les TPE pourront progressivement reprendre leur activité.

Cette autorisation de reprise d'activité est une bonne nouvelle pour notre économie.

Il est cependant urgent de donner à nos commerçants, artisans et TPE tous les moyens pour faciliter la reprise et leur permettre d'accueillir et de répondre aux besoins de leur clientèle dans les meilleures conditions (plages horaires d'ouverture étendues, ouverture 7 jours sur 7, nocturnes, autorisations de travaux...).

L'ordonnance n°2020-323 du 25 mars 2020 permet aux "entreprises relevant de secteurs d'activités particulièrement nécessaires à la sécurité de la Nation et à la continuité de la vie économique et sociale" de bénéficier de dérogations en matière de durée du travail et de repos dominical.

En tant qu'acteurs économiques du territoire, nous vous demandons que les dispositions prévues dans le cadre de cette ordonnance soient applicables à l'ensemble des commerçants, artisans et TPE et ce, facilement.

Pour cela, il est impératif de lever les verrous réglementaires et notamment de suspendre les arrêtés préfectoraux de fermeture par métier liés aux fédérations professionnelles et les arrêtés municipaux (travail dominical, horaires d'ouverture...). Il est nécessaire également de demander aux communes de lever les interdictions de travaux en centre-ville pendant la saison estivale.

.../...

.../

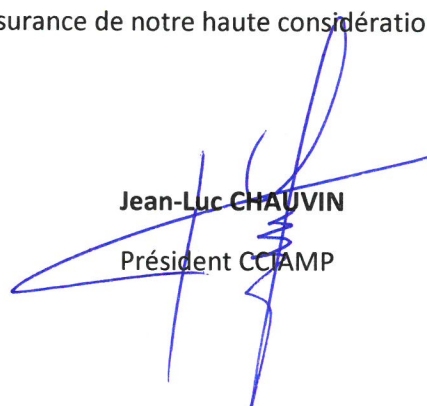
Par ailleurs, il est souhaitable que le gouvernement mette en place des dispositifs fiscaux incitatifs sur les heures supplémentaires pour encourager les salariés à étendre leurs horaires de travail et à gagner en pouvoir d'achat.

Ces mesures agiles et responsables doivent impérativement être établies rapidement et pendant au moins 12 mois pour créer les conditions d'une véritable relance de la consommation pour les commerçants, artisans et TPE.

Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir porter ces préconisations auprès des instances compétentes et de veiller à l'application de ces demandes.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre sollicitation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre haute considération.


Jean-Luc CHAUVIN
Président CCIAMP

Pour le Collectif :

Jean-Luc CHAUVIN



Président CCIAMP

Stéphane PAGLIA



Président CCIPA

Monique CASSAR



Présidente CMAR

Corinne INNESTI



Présidente CPME 13

Philippe KORCIA



Président UPE 13

Patricia BLANCHET BHANG



Présidente U2P

Farouk BOULBAHRI



Président CRCC

Lionel CANESI



Président OEC

Yann ARNOUX POLLAK



Président Ordre des Avocats